

Sécheresse, Pascal Grizot fait une mise au point



Alors que la sécheresse sévit en France, Pascal Grizot, Président de la **Ffgolf**, réagit aux attaques injustes proférées ces derniers jours et fait le point en toute transparence.

Chers licenciés,

Alors que la sécheresse sévit en France, s'accompagnant de restrictions d'usage de l'eau bien légitimes, notre sport, qui agit pourtant en pleine responsabilité et solidarité dans ce contexte difficile, subit actuellement de la part de certains hommes politiques des attaques injustes dans les médias concernant l'arrosage des golfs.

Même si vous êtes les premiers témoins des efforts très importants de nos golfs dans ce domaine, il m'a semblé important de partager avec vous, en toute transparence, les chiffres et informations que je m'évertue, avec les équipes de la Fédération, nos organes déconcentrés (Ligues et Comité Départementaux), nos clubs et les organismes représentatifs de la filière, à diffuser largement ces derniers jours auprès des Français afin que la vérité soit rétablie et l'image de votre discipline préservée.

Consommation moyenne en eau de nos golfs sur une année

La consommation nationale moyenne annuelle d'eau d'un golf est de 25 000 m³ par an et par tranche de 9 trous. Elle est ainsi très éloignée du chiffre communiqué ces derniers jours par certains hommes politiques évoquant une consommation de 5000 m³ par jour soit 1 825 000 m³ par an. Il nous est bien difficile de rester sans réactions face à des chiffres 36,5 fois supérieurs à la réalité. Seule l'ignorance peut conduire à de tels écarts.

Consommation d'eau de nos golfs en cas de sécheresse et surfaces arrosées

En cas de sécheresse dure et prolongée, seuls les greens (essentiels à la survie du parcours) sont arrosés. Ils ne représentant qu'1 à 2% de la surface totale du golf. Comme moi, vous comprenez dès lors que 98 à 99% de la surface totale du golf ne sont en revanche plus arrosés, ce qui éclaire suffisamment le sens de responsabilité de tous les acteurs de la filière golf. Le besoin minimal pour la survie des greens d'un golf de 18 trous par forte chaleur, est de 100 à 120 m³ par jour (la surface des greens d'un golf 18 trous représente 1 à 1,5 hectare). Par conséquent, pour un golf 9 trous, le besoin minimal pour la survie des greens est de 50 à 60 m³ / jour. L'arrosage prend en compte l'évapotranspiration due à la température, à l'ensoleillement et au vent qui détermine le calibrage du bon volume vital nécessaire.

Mesures de restrictions selon les différents paliers d'alerte en période de sécheresse

Le golf, comme tous les usagers de l'eau, dépend de 4 niveaux de restrictions fixés par les DDT (vigilance, alerte, alerte renforcée, crise). En seuil de crise, il est interdit d'arroser les golfs. Les greens peuvent être préservés, sauf en cas de pénurie d'eau potable, par un arrosage « réduit au strict nécessaire » entre 20h00 et 8h00, et qui ne pourra représenter plus de 30 % des volumes habituels. Un registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement pour l'irrigation. Un Accord-Cadre national pour la période 2019-2024 FFGOLF, GEGF, GFGA / Ministères de la transition écologique, des Sports et de l'Agriculture préconise la mise en œuvre de mesures de restrictions d'arrosage adaptées aux besoins vitaux des structures golfigues et aux particularités de leurs surfaces engazonnées. Comme indiqué expressément dans l'accord, le respect de ces mesures n'est pas obligatoire, les préfets pouvant prévoir des mesures plus contraignantes s'ils estiment qu'une pénurie d'eau potable est à craindre, ou que les conditions locales l'imposent. Les maires peuvent également prévoir des mesures plus contraignantes.

Ci-dessous, le tableau complet des limitations des usages de l'eau pour les

golfs :

Niveau Débit	Mesures de limitation des usages de l'eau pour l'arrosage des golfs
1 Seuil de vigilance	Pas de restriction mais un nouveau niveau d'alerte permettant de prévenir les futures restrictions
2 Seuil d'alerte	Interdiction d'arroser les terrains de golf de 8 heures à 20 heures de façon à diminuer la consommation d'eau sur le volume hebdomadaire de 15 à 30 % Un registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement pour l'irrigation
3 Seuil d'alerte renforcée	Réduction des volumes d'au moins 60 % par une interdiction d'arroser les fairways 7j/7 : Interdiction d'arroser sauf les « greens et départs ».
4 Seuil de crise	Interdiction d'arroser les golfs. Les greens pourront être préservés, sauf en cas de pénurie d'eau potable, par un arrosage « réduit au strict nécessaire » entre 20h00 et 8h00, et qui ne pourra représenter plus de 30 % des volumes habituels.

Interdiction totale d'arrosage

En application des arrêtés sécheresse en vigueur dans certains départements, et malgré notre accord cadre, nous constatons que l'arrosage des terrains de golfs est désormais interdit au sein de ces territoires pour une durée pouvant aller jusqu'au 31 octobre 2022. L'interdiction totale d'arrosage est l'équivalent d'une fermeture administrative pour les golfs concernés qui entraîne inévitablement la perte de l'outil de production des entreprises gestionnaires de golf.

C'est pourquoi chaque golf concerné demande aujourd'hui une dérogation individuelle permettant le sauvetage des surfaces les plus fragiles et les plus coûteuses à travers les mesures prévues au stade 4 de notre accord cadre :

- Arrosage réduit au strict nécessaire et uniquement des greens
- Arrosage uniquement entre 20h00 et 8h00
- Arrosage ne pouvant représenter plus de 30% des volumes habituels
- Relevés de consommation d'eau quotidienne
- Aucun arrosage en cas de pénurie d'eau potable

Des démarches que la Fédération française de golf suit avec la plus grande

attention tentant avec discernement de mener des dialogues quotidiens avec l'Etat et les collectivités pour la recherche de solutions.

Si nous cherchons à obtenir des dérogations au cas par cas, quand la situation au niveau local, le permet, en aucun cas, nous en sollicitons quand la pression est telle que les populations doivent être ravitaillées en eau par des citernes.

Enjeu du maintien de l'arrosage des greens

Le golf est une activité sportive de loisir marchand impliquant une filière économique qui doit préserver son activité au risque de créer un impact non négligeable sur sa filière (chômage, perte d'exploitation, faillite). Il convient de rappeler que la filière économique que nous défendons représente un poids économique de plus de 1.5 milliard d'euros en France et assure 15 000 emplois dont 7 500 emplois directs sur le terrain. Il s'agit à 83% d'emplois en CDI dont 61% d'emplois d'ouvriers, et non délocalisables. Le parcours étant l'élément numéro 1 de l'outil économique, il est nécessaire de le préserver en passant par un arrosage minimal vital. Seul le green reste l'élément essentiel pour garantir une pratique de l'activité, d'où les accords passés avec les pouvoirs publics pour pouvoir les préserver au maximum.

Un green de golf est du gazon planté sur un sol sableux et drainant. Pas d'arrosage pendant plusieurs jours conduit à la mort toutes les graminées présentes sur les greens car ces plantes ont de faibles enracinements ce qui les rend extrêmement sensibles à la sécheresse et oblige à des arrosages fréquents. La mort des greens en période estivale conduit à une fermeture de la structure et perte d'exploitation pendant 6 mois jusqu'au printemps de l'année suivante car il faut au moins 3 mois de végétation active (température moyenne du sol $>10^{\circ}\text{C}$) pour obtenir un green de qualité normale à partir d'un nouveau semis. A cette perte d'exploitation de 6 mois, s'ajoutera le coût de la remise en état :

- Par semis le coût moyen de rénovation est de l'ordre 3€ HT le m^2 , soit 30.000 € pour 1 hectare de green
- Par placage, le coût moyen est de l'ordre de 30 € HT le m^2 , soit 300.000 € pour un 1 hectare de green...
- Pendant ces travaux, les golfs devront être fermés avec toutes les conséquences induites en matière d'emploi.

Golfeurs et exploitants unis pour agir en responsabilité

Alors que le golf est désormais 4ème sport en nombre de licenciés en France, loin des clichés que certains veulent tenter encore de lui coller, et qu'il fait partie des disciplines Olympiques de 2024, un faux débat d'écologie de classe initié par certains politiques vise à nous distinguer artificiellement des autres sports de gazons collectifs et populaires qui, sans les nommer, ne sont pas visés par nos opposants. Par ailleurs, ne pas tenir compte des travaux engagés depuis les sécheresses de 2003 et 2005, avec tous les Ministères concernés quelle que soit leur couleur politique, depuis plus de 20 ans nous paraît injuste vis-à-vis des golfs qui ont rempli leurs objectifs de réduction de la consommation en eau de 30% chaque année avec des investissements considérables.

Nous continuerons sans relâche à rétablir la vérité avant de poursuivre en acteurs responsables la transition écologique que nous avons depuis longtemps entamé avec notamment une gestion raisonnée de la ressource en eau.

A ce titre, de manière plus structurelle, nous allons prendre l'attache des Ministères concernés et agences de bassin pour créer un fonds d'investissement permettant de financer la rénovation des systèmes d'irrigation, moins consommateurs, ainsi que la création de bassins de rétention pour les golfs.

Et je veillerai avec l'ensemble des acteurs de la filière à rappeler à tous les golfeurs combien il est fondamental de s'habituer désormais à jouer sur des surfaces moins vertes et plus fermes. Regardez la qualité des tournois organisés par le Royal and Ancient sur les parcours britanniques.

L'ensemble des surfaces sont jaunies par la sécheresse, à l'exception des greens. Les Open Britanniques Féminin et Masculin, ont toujours été et sont aujourd'hui plus que jamais les épreuves sportives de référence de notre discipline, malgré la tension sur la ressource en eau.

D'une certaine manière, c'est un retour aux sources autant que le sens de l'histoire. Je sais pouvoir compter sur chacun d'entre vous dans l'intérêt collectif.

Pascal Grizot